



La stérilisation en bas âge

Nous allons aborder aujourd'hui le sujet de la stérilisation en bas âge, c'est-à-dire de faire castrer ou stériliser son animal avant l'âge de 6 mois. La tendance actuelle dans le domaine de la médecine vétérinaire des animaux de compagnie (chiens et chats) est de pratiquer la stérilisation hâtive, plutôt que d'attendre l'âge de 6 mois comme c'était enseigné à la Faculté de médecine vétérinaire il y a 10 ans alors que je terminais mon doctorat. Depuis lors, bien que certains praticiens optent encore pour la vieille école, de plus en plus de vétérinaires n'adhèrent plus à cette règle et optent pour la stérilisation en bas âge. Voici les raisons qui justifient cette pratique.

Avant 1990, peu d'études scientifiques étaient disponibles sur la castration en bas âge, et une des inquiétudes des vétérinaires était que les chiots et chatons stérilisés à moins de 6 mois soient plus sujets à attraper des maladies à cause de leur système immunitaire immature ou qu'ils soient plus fragiles aux décès anesthésiques. Sur près de 2000 animaux testés, ceux stérilisés avant 3 mois avaient une meilleure récupération que ceux stérilisés après 6 mois : moins d'enflure au site de chirurgie, moins de problèmes cardiorespiratoires durant l'anesthésie et moins de problèmes gastro-intestinaux.

On se demandait aussi si la stérilisation en bas âge n'empêchait pas une croissance normale, ce qui a également été démenti par les études récentes. En effet, aucune différence dans les taux de croissance entre un animal stérilisé plus jeune et un animal stérilisé après 6 mois n'a été démontrée, et il y aurait même chez les chiennes opérées plus jeunes une croissance plus grande!

Il est vrai que les animaux stérilisés ont tendance à devenir plus gras que ceux intacts, mais les études récentes démontrent qu'il n'y a aucune différence si l'animal est stérilisé à 2 mois ou à 7 mois. Une étude a même démontré chez des chats qu'il n'y avait aucune différence dans le degré d'obésité entre ceux stérilisés à 2 mois d'âge et ceux qui n'étaient pas stérilisés. Si votre animal ne mange pas à volonté, qu'il consomme une diète de bonne qualité et qu'il fait de l'exercice quotidiennement, il n'a aucune raison de devenir gras!

De même, différents problèmes de santé que l'on croyait associés à une stérilisation en bas âge, comme les blocages urinaires chez les chats et l'incontinence chez les chiennes, n'ont pu être démontrés par des études scientifiques récentes. Il en est de même pour l'inflammation du pénis et la taille de la vulve.

À la lumière de ces connaissances, tous les arguments contre la stérilisation en bas âge ne tiennent plus. La décision d'opérer entre 3 et 6 mois d'âge devient parfaitement justifiée, particulièrement quand on sait que les risques de tumeurs mammaires, les troubles de comportement et les grossesses non désirées augmentent après 6 mois d'âge. De plus, les frais de chirurgie sont moins élevés à 3 mois, et la récupération plus facile pour l'animal!!!

Les données de cet article sont tirées de "Recent advances in small animal reproduction. Concannon PW England E. Versteegen J (Eds)", disponible sur WWW.IVIS.ORG.

Pour plus d'informations sur la stérilisation en général, vous pouvez consulter la chronique de janvier 2001 dans la section ARCHIVES de la CHRONIQUE DU MOIS sur notre site web: WWW.HOPITALVETERINAIRE.COM.

Dr Simon Lachance, mv

Le gouvernement fédéral aurait-il perdu le contrôle de ses dépenses de fonctionnement?

MF - d'après un communiqué du Bloc Québécois

Le Comité de révision des programmes fédéraux du Bloc Québécois a récemment déposé un rapport sur les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral au cours des cinq dernières années. Monique Guay, député de Laurentides, fait valoir que dans un contexte où la plupart des provinces sont en situation de déficit, il est indécent de constater l'explosion de ces dépenses de fonctionnement.

Ce rapport met en lumière le fait que les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral ont augmenté de 39% en cinq ans, passant de 29,6 à 41,1 milliards. La masse salariale du gouvernement a augmenté par exemple de 41%. Il y a aussi les dépenses en services juridiques, qui ont augmenté de 129%, au moment même où la masse salariale du ministère fédéral de la Justice augmentait de 141%. Du côté de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'aide directe a augmenté de seulement 20%, tandis que les dépenses de

fonctionnement augmentaient de 132%.

Si Ottawa avait augmenté ses dépenses au même rythme que le Québec et l'Ontario, le gouvernement fédéral disposerait d'une marge de manœuvre supplémentaire de 5,7 milliards \$ par année. Le rapport présente de frappantes illustrations du déséquilibre fiscal, notamment la comparaison de l'évolution des dépenses des ministères fédéral et québécois de la Santé au cours des 5 dernières années. «Ottawa, qui ne livre aucun service de santé à la population, a augmenté ses dépenses de 78 %, alors que le gou-

vernement québécois, responsable des établissements de santé et des soins à la population, a augmenté les siennes de 33 %. Par ailleurs, les dépenses totales du ministère du Patrimoine ont augmenté de 38 % au cours des 5 dernières années, tandis que celles du ministère québécois de la Culture augmentaient de 13 % pour les mêmes années», a ajouté Monique Guay.

«Tous ces exemples portent à la réflexion. L'effort budgétaire que Paul Martin a refusé de faire alors qu'il était ministre fédéral des Finances et qu'il n'hésitait pas à couper allégrement dans les paiements de transfert au Québec et aux provinces, il devra le faire maintenant», a affirmé pour sa part le président du Comité de révision des programmes fédéraux du Bloc Québécois et ancien président du Conseil du trésor du Québec, Jacques Léonard.

Si le gouvernement fédéral adoptait un plan pour réduire ses dépenses

de fonctionnement, cela lui permettrait de réaliser des économies de 5,7 milliards par année. Sur une période de 5 ans, c'est-à-dire entre 2004-2005 et 2008-2009, cet effort permettrait de dégager une marge de manœuvre financière de 24,8 milliards\$. «Voilà qui montre bien que Paul Martin a les moyens d'éliminer le déséquilibre fiscal, s'il en a la volonté», a souligné Monique Guay.

Monique Guay dénonce l'attitude de l'ex-ministre des Finances en ces termes : «Cela fait cinq ans que le bureau du Vérificateur général critique la perte de contrôle des dépenses du gouvernement fédéral. Le ministre des Finances de l'époque, Paul Martin, ne peut nier le sérieux de ces avertissements répétés, ni le fait qu'il a poursuivi son plan de dépense. Une seule conclusion s'impose : Paul Martin a agi délibérément en privilégiant les dépenses administratives fédérales plutôt que les services à la population».

Campagne annuelle d'adhésion

Devenez membre de votre journal

Benoît Guérin

Le conseil d'administration des Éditions Prévostaises, corporation sans but lucratif, qui édite le Journal de Prévost lance sa campagne annuelle de recrutement de membres. Depuis quelques semaines, vous avez été nombreux à renouveler votre carte de membre du Journal ou tout simplement à devenir membre pour la première fois.

Être membre est tout à fait simple : vous devez avoir 18 ans, souscrire aux objectifs du journal et payer une modique cotisation de 5 \$ annuellement.

Le journal de Prévost reflète l'implication de ses membres et plus ceux-ci sont nombreux, plus notre journal sera représentatif de notre collectivité. **Être membre c'est démontrer son soutien et son attachement au journal et lui permettre de continuer ce travail essentiel de communication dans notre collectivité.**

Notez bien que le paiement de la cotisation ne comprend pas l'en-

voi du journal par la poste aux membres qui pourraient être situés hors du territoire de distribution du journal.

Rappelons-nous que les membres en règle pour 2004 pourront prendre connaissance de nos états financiers et élire le conseil d'administration du jour-

nal lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 5 février.

On peut devenir membre en remplissant le coupon ci-dessous et en le faisant parvenir au Journal de Prévost, C.P. 13, Prévost, J0R 1T0 accompagné de votre paiement de 5 \$ à l'ordre des Éditions Prévostaises. On peut devenir membre ou obtenir plus d'informations en téléphonant au (450) 602-2794.

COUPON

Je désire devenir membre du Journal de Prévost
Voici ma contribution de 5 \$

(Les chèques doivent être faits à l'attention des Éditions Prévostaises)

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Journal de Prévost

Mission :
Le Journal de Prévost est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité.

Les Éditions Prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal de Prévost.

AVIS :
Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal de Prévost.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

L'utilisation des textes ou des photographies ne peut être fait sans autorisation de l'éditeur.

Les Éditions Prévostaises
C.P. 13
Prévost, Qc, J0R 1T0
Téloc. : 450 224-1548
Courriel : jdepvest@yahoo.ca

Fondateur :
Jean Laurin

Rédacteur en chef et directeur technique :
Michel Fortier, 450 602-2794
micfor@cam.org

Conseiller juridique :
Benoît Guérin

Conseil d'administration et collaborateurs :
M. Jean-Claude Côté, président
Mme Solange Trudel
M. Benoît Guérin
M. Serge Fournier
M. Yvan Gladu
M. Élie Laroche
Mme Lucile Leduc
Mme Annie Depont

Révision des textes :
Jean-Claude Côté, Lucile Leduc,
Yvan Gladu, Benoît Guérin, Pierre Haché et Solange Trudel

Infographie :
Carole Bouchard, 450 224-2794

Représentant publicitaire :
Fernande Gauthier, 450 224-1651

Imprimeurs :
Transcontinental Impression

Tirage : 6200 exemplaires

Transport : Commandité par Prev-automobiles

Distribution : Postes Canada

Dépôt légal :
- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal de Prévost

AMECO Association des médias écrits communautaires du Québec

tirage certifié

AVDA

membre 2002

« Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie. » Jacques Prévert

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle des Éditions Prévostaises

Éditeur du JOURNAL DE PRÉVOST

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle des Éditions Prévostaises, corporation sans but lucratif qui édite le Journal de Prévost, qui aura lieu **le 5 février 2004 à 19h30 au 1272 de la Traverse (Gare de Prévost).**

Les points suivants seront soumis à l'attention des membres :

- 1) Adoption du procès verbal de l'assemblée générale annuelle le 3 avril 2003
- 2) Rapport d'activités pour 2003
- 3) Adoption des états financiers de 2001-2002 et nomination d'un vérificateur
- 4) Élection des administrateurs

Tous les membres doivent se considérer comme personnellement convoqués à cette importante assemblée.

Solange Trudel, Secrétaire par intérim